

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2008

N° 200

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008104

Signataire : MG/PC

OBJET : Adoption du nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement des instances municipales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire